

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le DIX NEUF DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le TREIZE DECEMBRE 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme BASLY-LAPEGUE Christine, M. DROUIN André, Mme SERRE Anne, M. LALANNE Jean-Pierre, Mmes HENRARD Marie-José (présente jusqu'à 18h42, jusqu'à la délibération n°4 incluse), LOUME-SEIXO Viviane, M. PEDARRIOSSE Francis, Mmes VERDIERE-BARGAOUI Axelle, DUDOUS Dominique, RABAUD-FAVEREAU Isabelle, LAGOUARDETTE Régine, Mrs. JANOT Bruno, NOVO Vincent, Mmes BADETS Béatrice, MADOUNARI Géraldine, ALEXANDRE Valériane, Mrs CASSEN Bruno, DUPOUY Bernard, SIMON Jésus, DARRIERE Eric, Mme DOURTHE Sarah, Mrs RENDE Grégory, DUBOIS Julien, Mme BERTHELON Marie-Constance, M. ARRAS Alexis.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. MAUCLAIR Stéphane, Mme HENRARD Marie-José, absente à partir de 18h42, à partir de la délibération n°5, Mrs BALAO Serge, DUCHESNE Philippe, Mmes FAUDEMÉR Laure, BERQUE-MANSAS Marianne, COUTANT Nicole, M. DAGES Pascal, Mmes POUDEX France, PEYRIN Nadine.

POUVOIRS :

M. MAUCLAIR Stéphane donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN,
Mme HENRARD Marie-José donne pouvoir à M. André DROUIN à partir de la délibération n°5,
M. BALAO Serge donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO,
M. DUCHESNE Philippe donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE,
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS,
Mme BERQUE-MANSAS Marianne donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE,
Mme COUTANT Nicole donne pouvoir M. Jésus SIMON,
M. DAGES Pascal donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme POUDEX France donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN.

OBJET : MUSEE DE BORDA : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2020 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le musée de Borda est labellisé « musée de France ». A ce titre, il doit remplir les missions définies du Code du patrimoine à l'article L441-2 et qui sont :

- a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections,
- b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large,
- c) Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture,
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

La programmation scientifique et culturelle prévisionnelle du musée de Borda en 2020 incarne ces 4 axes par la mise en œuvre des actions décrites ci-dessous.

Axe 1 : collections/conservation

1) Conservation et gestion des collections

La conservation et la gestion quotidienne des œuvres pour assurer leur conservation préventive et la régie des collections nécessitent chaque année l'achat de matériel de conservation.

2) Inventaire et récolement

Sous réserve de l'achèvement par son partenaire Alienor.org de la migration des données sur le nouveau logiciel de gestion de l'inventaire et des collections AlienorwebPro, l'inventaire réglementaire du musée de Borda pourra en 2020 être édité, conformément aux dispositions du chapitre 2 de la note-circulaire du 04 mai 2016 relative aux opérations de post-récolement sur la mise en conformité des documents administratifs et immatriculation des collections.

Une fois l'inventaire édité et visé numériquement, le musée pourra lancer son 2ème récolement décennal, prévu sur la période 2020-2024. Le plan de récolement décennal correspondant doit au préalable être validé à la fois en commission scientifique des Musées de France et en conseil municipal.

Le coût estimatif du matériel nécessaire pour mener ces deux missions, d'une part de conservation, gestion des collections et d'autre part d'inventaire et récolement, s'élève à 5 000 € TTC, soit 4 167 € HT.

3) Post-récolement

Suite à une première mission de documentation effectuée en 2019, une mission de gestion des collections correspondant au mobilier archéologique de la fouille de l'Îlot central, aujourd'hui conservé dans la crypte archéologique, devrait se dérouler en 2020 grâce à l'appui scientifique, technique et financier du service régional de l'archéologie de la direction régionale des Affaires culturelles.

Le cas échéant, en l'absence d'appui financier, cette mission ou une mission complémentaire pourront être prises en charge par le musée, dans la limite du budget disponible.

4) Restauration des collections

Une campagne annuelle de restauration sera engagée sur l'exercice budgétaire 2020, par des prestataires habilités à restaurer des collections labellisées Musée de France. Conformément à l'article L 452-1 du code du patrimoine, les projets de restauration seront soumis à l'avis de la commission scientifique pour la restauration et la conservation préventive.

5) Acquisitions

L'équipe scientifique examinera le cas échéant les propositions de dons qui seront faites au musée. Elle pourra, en fonction de leur pertinence par rapport au projet scientifique de l'établissement, proposer à la commission scientifique pour les acquisitions des musées de les inscrire à l'inventaire réglementaire du musée de Borda.

6) Travaux de la crypte archéologique

Suite à la réalisation en 2019 d'une mission de maîtrise d'œuvre et aux études d'avant-projet, des travaux de conservation-restauration de la crypte archéologique seront lancés en 2020.

7) Étude des collections et programmes scientifiques

Le musée poursuivra en 2020 les partenariats engagés précédemment pour l'étude et la valorisation de ses collections.

Axe 2 : valorisation

1) Programmation 2020

La programmation 2020 du musée de Borda comprend notamment :

- le démontage de l'exposition temporaire Ils sont food ces romains! de 2019 ;
- l'exposition temporaire 2020 Les dessous des sous (du 4 février au 31 décembre) ;
- des manifestations programmées tout au long de l'année, pour tous les publics ;
- des ateliers pédagogiques pour le public scolaire ;
- la communication autour de ces événements.

Le budget prévisionnel de ces actions s'élève à 31 441 € HT soit 37 730 € TTC.

La conception de l'exposition temporaire Les dessous des sous nécessite la collaboration de deux numismates associés au commissariat scientifique. Les modalités de leur collaboration sont présentées en annexe 1 et 2.

L'organisation de cette exposition nécessite de réaliser des demandes de prêt auprès d'institutions et de particuliers, dont l'une à la métropole Rouen Normandie pour le musée des antiquités de Rouen. La convention de prêt correspondante est présentée en annexe 3.

Le programme prévisionnel des manifestations 2020 est détaillé en annexe 4. Il est à noter en particulier parmi ces actions deux chasses au trésor prévues pour la Nuit des musées et les Journées du patrimoine, encadrées par les règlements des jeux présentés en annexe 5 et 6. Les dépenses prévisionnelles liées à l'organisation de ces manifestations s'élèvent à 4 933 € HT et 5 920 TTC, frais de sécurité compris.

2) Actions éducatives et culturelles

Le musée de Borda proposera à toutes les classes du département, de la maternelle au lycée, des ateliers pédagogiques adaptés au niveau de chaque classe.

Les dépenses prévisionnelles liées à l'accueil des jeunes publics s'élèvent à 1 900 € HT et 2 280 € TTC.

Les frais liés à ces opérations, détaillés dans le plan de financement ci-après, sont estimés à un montant de 35 608 € HT, soit 42 730 € TTC. Une subvention sera sollicitée auprès du conseil départemental des Landes à son taux maximum, soit 15 000 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2020, en recettes et en dépenses.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Madame le Maire à signer les deux conventions relatives au commissariat scientifique de l'exposition avec Messieurs Alain CAMPO et Gilbert DARDEY, présentées en annexe 1 et 2,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prêt d'œuvres du musée des antiquités de Rouen avec la Métropole Rouen Normandie présentée en annexe 3 et toute convention ou contrat de prêt se rapportant à l'exposition 2020,

VALIDE la programmation prévisionnelle 2020 des manifestations du musée de Borda présentée en annexe 4, sous réserve de remplacements ou modifications,

APPROUVE les deux règlements de jeux présentés en annexe 5 et 6 ,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention, contrat ou pièce se rapportant au programme scientifique et culturel 2020 du musée de Borda,

SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental des Landes, à son taux maximum, pour la programmation scientifique et culturelle du musée de Borda en 2020.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20191219-19-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 23 Décembre 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».